

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mars 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**LE KIOSQUE – BIJ
– APPROBATION DE
LA CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE
L'ASSOCIATION
« LA COURGETTE
SOLIDAIRE » ET LA
VILLE DES LILAS
DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « AGIS
T'ES JEUNE » ET
AUTORISATION
DONNEE A
MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER
LADITE
CONVENTION.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Irina SCHAPIRA, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Marie-Geneviève LENTAIGNE par Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET par Jean-François DEBYSER.

ABSENTS EXCUSES : Georges AMZEL

SECRETAIRE :

Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D47-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

OBJET: LE KIOSQUE – BIJ – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « LA COURGETTE SOLIDAIRE » ET LA VILLE DES LILAS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AGIS T'ES JEUNE » ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 février 2015 approuvant la mise en place d'un dispositif « Agis t'es jeune » d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,

CONSIDERANT que la ville souhaite favoriser l'engagement des jeunes sur la thématique du développement durable et que le Kiosque souhaite proposer un appel à projet Agis t'es jeune pour l'attribution de huit bourses en échange de bénévolat éco-solidaire,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la commune des Lilas et l'association La Courgette Solidaire portant sur les modalités d'accueil des jeunes du dispositif « Agis t'es Jeune » au sein de l'association.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : PRECISE que le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2017.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le trésorier principal et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D47-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **30 MARS 2017**
- et de son affichage le **31 MARS 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

..... **Voix contre**

..... **Abstention(s)**

..... **Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170329-D47-17-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

